

Le Conseil de la Vie Collégienne

Préambule :

Le conseil de vie collégienne (CVC) est une instance de représentation des élèves. Il favorise l'expression des collégiens et contribue à l'apprentissage de la citoyenneté. Le CVC agit dans le respect des valeurs de la République : la liberté, l'égalité et la fraternité. Le principe de laïcité garantit la liberté d'expression de chacun et le respect de l'intérêt général.

Attributions du CVC :



Le CVC est une instance consultative qui permet aux élèves de :

1. dialoguer, échanger, débattre sur les questions relatives au collège ;
2. faire des propositions pour améliorer la vie au collège ;
3. concevoir, choisir et mener des projets dans l'intérêt de tous les élèves.

Remarque : le CVC se réunit régulièrement sur convocation.

Composition du CVC :

20 membres au total :

1. **Maximum 12 membres élèves** titulaires et suppléants élus pour 1 an parmi les élèves du collège ; il n'est pas obligatoire d'être délégué de classe ;

	Titulaires	Suppléants
Classe de 6 ^{ème} 1	Tafusi Stacey / Porveka Suvenale	Morel Toga / Peautau Fotulolo
Classe de 6 ^{ème} 2	Lagikula Clarisse / Kanimoa Aymerick	Avilez Asela / Tokotuu Liliumai
Classe de 5 ^{ème}	Tuisamoa Alefeo/ Ila Mélissa	Togiaki Gabriel Polutele Anamalia
Classe de 4 ^{ème} 1	Falemaa Colombe / Fenuafanote Graziella	Uveakovi Atonia / Maniulua Kaifilifili
Classe de 4 ^{ème} 2	Toluafe Soane	Siakinuu Jean-Pierre
Classe de 3 ^{ème}	Bert Océane / Suewellyne Fogliani	Matavalu Lolesio / Puleoto Sydney

10 membres adultes : principale du collège, adjoint gestionnaire, Mme Jolfre, Mme Puleoto et Mr Peigné, Mr Uatini, Mme Moeliku, Mme Tuilekutu, M.LAGIKULA Otone, Mme Manuopuava Fabiola

2. désignés sur la base du volontariat et dont le rôle est d'accompagner les élèves, sans faire à leur place ;
3. le président du CVC est le principal du collège ;

4. le vice-président est un élève élu par les membres élèves du CVC.

Élection du CVC :

Tous les élèves du collège sont électeurs et éligibles. Les élèves sont **élus par binôme** donc pour être candidat il faut obligatoirement un duo avec un élève qui sera titulaire et l'autre suppléant.